



## Sommaire

<b>1. Le cadre général</b>	<b>page 3</b>
<b>2. Les valeurs et intentions éducatives</b>	<b>page 3</b>
2.1 Le projet éducatif	page 3
2.2 Les intentions éducatives	page 3
2.3. La pédagogie globale	page 4
<b>3. Le Service Enfance Jeunesse</b>	<b>page 5</b>
<b>3.1 La structure</b>	<b>page 5</b>
3.1.1. Les locaux	page 5
3.1.2. Le matériel	page 6
3.1.3 Les ressources extérieures	page 6
<b>3.2 L'équipe</b>	<b>page 6</b>
3.2.1 La direction	page 6
3.2.2 Les animateurs	page 7
3.2.3 L'organisation	page 7
3.2.4 La communication	page 8
<b>3.3 Le fonctionnement</b>	<b>page 8</b>
3.3.1 Le périscolaire et la pause méridienne	page 8
3.3.2 Les mercredis	page 9
3.3.3 Les vacances	page 9
3.3.4 Les sorties	page 10
3.3.5 Le séjour	page 10
3.3.6 L'accueil des enfants en situation de handicap	page 11
3.3.7 Les modalités d'inscriptions	page 11
<b>4. Les projets tout au long de l'année</b>	<b>page 12</b>
<b>4.1 Bien être</b>	<b>page 12</b>
<b>4.2 Environnement et développement durable</b>	<b>page 12</b>
<b>4.3 Culture et découverte</b>	<b>page 13</b>
<b>4.4 Intergénérationnel</b>	<b>page 14</b>
<b>4.5 Handicap et solidarité</b>	<b>page 14</b>
<b>5. L'évaluation</b>	<b>page 15</b>
<b>6. La communication</b>	<b>page 15</b>
<b>7. Conclusion</b>	<b>page 15</b>

## 1. Le cadre général

L'Accueil Collectif de Mineurs de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis a pour vocation de développer des actions en direction des enfants et des familles du territoire. Il est destiné à répondre aux attentes et aux besoins en proposant un lieu d'animations, de ressources et d'accueil. Il est l'un des points de repères sur la commune en matière de loisirs enfance et jeunesse.

La Commune Nouvelle oeuvre depuis de longues années au développement d'actions de qualité. La mise en place d'un accueil de l'ACM dans le groupe scolaire de la commune d'Aix-en-Othe, ainsi que des accueils périscolaires sur les communes de Villemaur-Sur-Vanne et Pâlis en sont l'incarnation.

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants, les élus ont souhaité créer un lieu spécifique pour l'animation des temps périscolaires et extrascolaires. Un long travail de réflexion a permis la construction et l'ouverture de l'ACM Roger Cogez.

Le responsable de site travaille en étroite collaboration avec les élus et les cadres municipaux pour être force de propositions face à leurs attentes et leur projet de développer une politique Enfance-Jeunesse cohérente.

## 2. Valeurs et intentions éducatives

### 2.1 Le projet éducatif

Le projet éducatif de territoire s'inscrit dans une politique globale basée sur des valeurs républicaines, laïques et solidaires.

Ce projet a pour ambition d'accompagner et de fédérer tous les acteurs liés à l'éducation, de la petite enfance à l'adolescence, dont les écoles et le service enfance jeunesse de la Commune.

Cette ambition repose sur la reconnaissance d'une reponsabilité partagée à travers des valeurs chères à la municipalité :

- Eduquer à la citoyenneté.
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Eduquer au développement durable.

S'appuyant sur ces valeurs, la municipalité s'engage auprès des enfants pour des objectifs tels que:

- Le partage.
- L'ouverture d'esprit.
- L'apprentissage des savoirs fondamentaux.
- L'épanouissement.
- L'autonomie.
- La responsabilisation.

### 3.1 Les intentions éducatives

Pour mettre en oeuvre ce projet éducatif, les animateurs du service enfance jeunesse font vivre les mixités grâce à ces valeurs éducatives et les complètent avec des intentions éducatives:

#### **La diversité et l'égalité:**

- Favoriser les échanges par la rencontre avec d'autres structures de jeunesse (inter centres,

- projets séjours).
- Construire les règles de vie avec les enfants .
  - Proposer un panel d'activités varié.
  - Prendre en compte les besoins de chacun.
  - Permettre de découvrir d'autres territoires (sorties, séjours).

### **La démocratie, la citoyenneté, la solidarité et l'engagement:**

- S'exprimer et prendre des décisions collectivement. Organiser des réunions et débats. Evaluer les temps d'accueil les mercredis et les vacances. (Ministères).
- Prendre conscience de sa responsabilité
- Agir dans son environnement (projet jardin).
- Rendre l'enfant acteur de son ACM.
- Permettre à l'enfant de vivre des expériences collectives (séjours)

### **L'émancipation et la socialisation:**

- Rendre les enfants acteurs de leurs choix au sein du collectif.
- Amener l'enfant vers le vivre ensemble consenti (libre circulation dans les espaces).
- Monter des projets collectifs avec les animateurs.
- Valoriser par la reconnaissance auprès de tous par la mise en place de temps forts.

## **3.2 La pédagogie globale**

L'équipe oeuvre à une dynamique éducative prenant en compte l'enfant dans son environnement global. Les objectifs s'inscrivent dans une démarche complémentaire de l'école et des familles dans une démarche de co-éducation.

Les animateurs mettent en place une pédagogie active reposant sur le rythme et les besoins de l'enfant. Cette pédagogie est basée sur le **libre choix dans les activités proposées.**

Tout au long de l'année, les animateurs favorisent:

### **2.3.1 L'expression des enfants**

Les enfants sont appelés à exprimer leurs souhaits d'activités aux animateurs. Ils peuvent ainsi intégrer au programme leurs idées de jeux, d'activités créatives ou toutes autres demandes réalisables dans le cadre des activités péri et extra scolaires. Cela se matérialise par des temps de forums quotidiens en début de journée et régulièrement sur les temps de goûters qui sont des temps d'échanges plus informels.

### **2.3.2 L'animation des espaces**

Il s'agit de lieux distincts avec une utilisation définie, qui répond aux besoins et envies des enfants. Chaque espace d'animation se compose de matériels et de règles en rapport avec sa fonction.

#### 1. Les différents espaces:

Chaque espace est défini par le matériel qui s'y trouve:

- Le foyer (salle calme) équipée de banquettes, cabane, jeux de société, livres...
- L'espace créatif équipé de mobilier adapté aux arts plastiques.

- La salle de construction et de jeux de rôles, équipée de jeux d'imitation, (cuisine, garage, commerce...) et des jouets de manipulation.
- La cuisine pédagogique, aménagée pour y organiser des ateliers cuisine.
- La salle de motricité, dotée de modules permettant de créer des parcours divers et adaptés aux âges.
- Le vestiaire (les enfants y déposent leur manteau et leur sac avant d'aller en activité).
- Les espaces extérieurs (jardin pédagogique, plateau "sportif", cours).

Ces espaces sont modulables en fonction des activités proposées.

## 2. Les règles d'organisation:

L'organisation des espaces est basée sur:

- le respect de la fonction de l'espace.
- le respect des enfants et de leurs actions.
- le respect du matériel et du rangement par tous, enfants comme adultes

## 3. La mise en place:

Elle se fait de manière lisible et cohérente par les animateurs, avec les enfants.

Les ouvertures et fermetures au fil de la journée se font par une signalétique identifiable par tous, selon la fréquentation des enfants et l'effectif de l'équipe d'animation pour permettre la sécurisation des espaces.

# 3. Le Service Enfance Jeunesse

## 3.1 La structure

### 3.1.1 Les locaux

Le Service Enfance Jeunesse de la Commune d'Aix-Villemaur-Pâlis rassemble plusieurs sites d'accueil selon les temps proposés:

- L'ACM Roger Cogez:

Situé au 2 bis rue Georges Renaudot à Aix en Othe, cette structure accueille les enfants durant les temps périscolaires (matin, midi et soir), les mercredis et les vacances scolaires. Elle se compose des espaces décrits ci dessus et jouxte l'école élémentaire. Les animateurs ont accès pour leurs activités, à une salle de l'école ainsi qu'à son hall.

La proximité immédiate de l'école maternelle permet également l'utilisation des espaces durant les vacances pour les plus jeunes (dortoir, salle de motricité, 1 salle d'activité, cour et jeux extérieurs).

- Le périscolaire de Pâlis:

Situé au 9 bis rue de la liberté à Pâlis, l'accueil périscolaire dispose d'une salle et d'une cour pour les accueils du matin et du soir les jours d'école uniquement.

- Le périscolaire de Villemaur:

Situé au 35 grande rue à Villemaur, l'accueil fonctionne les matins périscolaires exclusivement.

### **3.1.2 Le matériel**

Tous les sites sont équipés du matériel indispensable aux activités proposées:

- Jeux de société
- Matériel de bricolage
- Matériel créatif
- Matériel de sonorisation
- Matériel sportif
- Matériel de jardinage

Le matériel est renouvelé et complété régulièrement par l'ensemble de l'équipe selon les besoins et les activités mises en place.

### **3.1.3 les ressources extérieures**

- Les associations locales
- Le COSEC et équipements sportifs extérieurs. L'ACM a conventionné avec le collège afin de pouvoir utiliser le matériel sportif durant les vacances scolaires.
- Le jardin public de la commune: parc des Fontaines, vaste parc ombragé et clôturé qui permet de mettre en place des grands jeux en toute sécurité.

## **3.2 L'équipe**

- 1 directrice (VAE BPJEPS en cours, BAFD, BAFA, PSC1)
- 2 directeurs adjoints (BPJEPS et BAFD)
- 9 animateurs BAFA
- 1 animatrice CAP petite enfance
- 1 animatrice pour l'accueil d'enfants en situation de handicap

### **3.2.1 La Direction**

Constitué d'1 directrice et de 2 adjoints, elle est garante de la sécurité physique et morale des enfants accueillis, de la mise en œuvre du projet éducatif ainsi que du bon fonctionnement de l'accueil en termes de gestion administrative, matérielle et financière.

Sous l'autorité de la coordinatrice Enfance/Jeunesse, elle manage et coordonne l'équipe d'animation. Elle a autorité sur l'ensemble des animateurs et s'assure que le travail est également un temps de formation. A ce titre, elle porte une attention particulière aux animateurs stagiaires.

Elle coordonne les interventions conduites en direction des enfants et gère les relations avec les partenaires (prestataires, municipalités, familles...).

Elle rend compte à l'organisateur du fonctionnement de l'Accueil.

Elle élabore, en concertation avec l'équipe d'animation, un projet pédagogique précisant les conditions de sa mise en œuvre :

- L'âge des mineurs accueillis
- La nature des activités proposées
- La répartition des temps d'activités et de repos
- Les modalités de participation des mineurs
- Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe
- Les modalités d'évaluation de l'accueil
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.

### 3.2.2 Les animateurs

Sous l'autorité de la Direction, ils ont pour mission la gestion de la vie quotidienne des enfants.

Ils ont sous leur responsabilité un groupe dont l'effectif dépend de la tranche d'âges et des activités proposées.

Ils sont chargés de :

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs qui leur sont confiés.
- Participer au projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur, dans le respect du cadre réglementaire.
- Encadrer la vie quotidienne et les activités.
- Construire une relation individuelle et collective de qualité avec les enfants.
- Accompagner les enfants dans la réalisation de leurs projets.
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les enfants, les familles et les autres membres de l'équipe.

Ils proposent et organisent les activités adaptées aux capacités et aux besoins des enfants, en tenant compte de leurs envies.

Ils doivent avoir un comportement exemplaire à la fois dans leurs propos, tenue et attitude.

Une charte, mise en place en septembre 2024, détaille à l'équipe les missions qui lui incombent.

### 3.2.3 L'organisation

**Des temps de préparation** de 3h sont organisés chaque semaine. Ils sont destinés à définir les objectifs et organiser collectivement les temps d'animation (thématiques, sorties, séjours, activités, grands jeux, planning des mercredis et des vacances, etc).

Ils sont pilotés par la direction et sont partagés entre préparations collectives et individuelles. Ils permettent l'écriture des fiches projets et fiches d'activités.

Les bilans des vacances réalisés à la fin de chaque session ont lieu sur ces créneaux.

**Une réunion d'équipe** d'1h30 tous les 15 jours vient compléter l'organisation et la vie de l'équipe. Elle permet de faire le point sur les problématiques, etc.

**Des heures flottantes** complètent la préparation des projets d'animation. Elles sont positionnées au

fil de l'année selon les besoins effectifs.

**Les transmissions**, en plus du cadre des réunions formelles, sont faites au fur et à mesure, avant les services du midi et du soir. Chaque animateur, à sa prise de poste, rejoint ses collègues afin d'alimenter ou recevoir les transmissions.

Les informations les plus importantes sont notifiées dans un cahier dédié en salle du personnel.

Un classeur rassemble par ailleurs les différents compte-rendus ainsi que les documents à destination collective.

L'emploi du temps collectif ainsi que la répartition des congés prévisonnels sont affichés en salle du personnel,

Un planning mensuel vient compléter l'organisation quotidienne, récapitulant les absences, remplacements ou récupérations.

Un encart est réservé aux notification syndicales et propositions de formations.

Le présent projet, les informations pédagogiques basiques sont également affichées.

Les données de santé significatives sont consignées sur le tableau d'affichage du vestiaire où est stocké le nécessaire de pharmacie. Chaque animateur se doit de se tenir informer de ces dernières.

Les PAI sont par ailleurs notifiés en salle de cantine, par le biais d'un affichage confidentiel.

L'équipe répertorie dans un cahier de suivi spécifique la programmation détaillée des mercredis ainsi que la répartition des animateurs par groupe. Elle complète des plannings journaliers pour les activités précises des vacances. Un classeur de fiches d'activités vient compléter ce dispositif.

La programmation des mercredis est affichée chaque mois sur le panneau de liège du centre.

La programmation des vacances est communiquée par ce même biais et doublée par une diffusion via le portail familles. Les sorties font l'objet d'un affichage également, précisant le matériel nécessaire à leur bon déroulement.

**Un protocole organisationnel est mis en place et mis à jour lors de chaque rentrée scolaire. Il détaille le déroulement des différents temps d'animation.**

### 3.3 Le fonctionnement

#### 3.3.1 Le périscolaire et la pause méridienne

Le Service Enfance Jeunesse propose des accueils périscolaires dans le but d'offrir aux familles et aux enfants des temps pédagogiques avant, pendant et après l'école.

- **Le matin :**

L'accueil se fait sur les trois sites, à partir de 7h15.

Jusqu'à 7h50 à Pâlis.

Jusqu'à 7h55 à Villemaur.

Jusqu'à 8h15 pour les maternels à Aix en Othe; jusqu'à 8h20 pour les élémentaires.

Les animateurs proposent au groupe qu'ils prennent en charge des activités calmes, dans le respect du rythme des enfants et en s'adaptant aux arrivées échelonnées.



C'est également, pour la direction, un temps d'échange avec les familles, sur les informations relatives aux enfants, au fonctionnement de l'accueil, etc.

Les animateurs accompagnent les enfants jusqu'à l'école où l'équipe enseignante les accueille; jusqu'au car s'agissant de Pâlis et Villemaur où l'accompagnatrice prend le relais.

▪ **La pause méridienne:**

La restauration, située à côté de l'école élémentaire, est organisée en self service pour ces derniers et en service à table pour les maternels.

L'accueil méridien des élémentaires a lieu de 11h45 à 13h10; des maternels de 11h50 à 13h20.

Les animateurs se relaient selon un protocole précis dans les différents espaces, dont la salle de restauration, afin de garantir le bon déroulement des animations et du repas. C'est un moment de convivialité, l'équipe d'animation déjeune avec les enfants qui ont le choix de leur table.

Les animateurs sont force de proposition et soumettent un panel d'activités variées dans les différents espaces, selon la météo:

- Jeux coopératifs et d'opposition dans la cour.
- Jeux sportifs sur le plateau.
- Jeux de société, de construction, de rôle, etc en salles.

C'est un moment de détente où les enfants peuvent jouer en autonomie, avec la présence d'un animateur dans chaque espace.

▪ **Le soir:**

L'accueil du soir se déroule sur les mêmes sites que le matin, excepté Villemaur; à partir de 16h05 pour les élémentaires, de 16h10 pour les maternels, de 16h30 pour le site de Pâlis.

Les enfants ont le choix selon les différents espaces ouverts où des activités sont proposées.

L'accueil est ouvert jusqu'à 18h30.

La direction assure l'accueil des familles et les éventuelles transmissions.

### **3.3.2 Les mercredis**

L'accueil du mercredi se déroule au Centre Roger Cogez, à Aix en Othe, entre 7h15 et 18h30.

Les activités sont proposées selon la même pédagogie globale. Les moments de la journée sont découpés entre les activités proposées et les activités dites libres.

Après le repas, un temps de calme (ou de sieste pour les plus petits) est systématiquement mis en place.

Les goûters sont proposés par la structure. Ils sont régulièrement réalisés par les enfants, dans le cadre d'ateliers cuisine.

Les départs du soir sont échelonnés entre 17h et 18h30.

### **3.3.3 Les vacances**

L'accueil de loisirs se déroule au Centre Roger Cogez entre 7h15 et 18h30.

La structure accueille les enfants lors de chaque période de vacances, excepté à l'occasion des

vacances de fin d'année.

La structure ferme également 15 jours en août, assurant un accueil la 1<sup>ère</sup> quinzaine ainsi que la dernière semaine du mois.

Des activités physiques, motrices et culturelles sont mises en place. Elles s'articulent sur les thématiques proposées par session et alternent régulièrement entre activités en salles et en extérieur. Elles privilégient la coopération et l'échange.

Des sorties, des grands jeux et un séjour constituent autant de temps forts proposés sur l'année.

Comme pour les mercredis, les goûters sont fournis par la structure.

### **3.3.4 Les sorties**

Des sorties sont régulièrement mises en place par l'équipe.

La communication à leur propos est intégrée à la programmation mise en ligne sur le portail famille et à l'affichage dédié au sein de la structure. Il revient aux familles de les consulter afin de connaître les destinations, horaires et matériels spécifiques nécessaires.

1 à 2 sorties sont prévues sur les mercredis périscolaires (en milieu d'année et en fin d'année) ;

1 sortie par session de petites vacances et 1 sortie par semaine sur les vacances d'été.

Les animateurs sensibilisent les enfants à la programmation : ils leur expliquent le contenu et le déroulement. Ils constituent des groupes d'âges qu'ils se répartissent. Les enfants sont équipés d'étiquettes nominatives sur lesquelles figurent les coordonnées de l'ACM.

Chaque animateur porte un gilet jaune afin d'être mieux repérable par les enfants. Il dispose de la liste des enfants sortants (et en laisse une copie à la Direction), d'une trousse de soins (avec les numéros d'urgence à appeler en cas de nécessité), des fiches familles et des fiches sanitaires des enfants qu'il a sous sa responsabilité. Il est exceptionnellement en possession de son téléphone portable afin d'être joignable et pouvoir appeler en cas de nécessité.

Tout transport en minibus nécessite au minimum 2 animateurs, quelle que soit la taille du groupe.

Lors de déplacement en car, 1 animateur se place à l'avant du véhicule avant la montée des enfants et les compte à mesure qu'ils montent.

Pendant le trajet, les animateurs sont assis près de chaque porte (issue de secours). Aucun enfant n'est assis aux places avant ni sur la place centrale arrière. Les animateurs veillent à ce que les enfants soient bien attachés.

Avant toute sortie, l'animateur référent communique le lieu précis ou itinéraire à la direction ; il vérifie que les pique-niques et goûters sont complets ; il prévoit des affaires de rechange, chapeaux, casquettes, eau.

En cas de sortie de l'ensemble du centre, la liste d'appel, les horaires et destination précise sont remis en Mairie avant le départ.

### **3.3.5 Le séjour**

Un séjour à destination des enfants de 6 à 11 ans est organisé par l'équipe durant vacances d'été.

Le site et la thématique changent chaque année. Il vise à développer l'autonomie, le savoir vivre ensemble tout en apprenant à se responsabiliser. Il permet à l'enfant d'être acteur de ses vacances.

Une nuitée au sein de l'ACM est proposée pour les 4-5 ans, sous tente ou dans la salle motricité aménagée.



Pour chacun de ces temps d'accueil, les familles sont priées de se présenter auprès de la direction ou de l'animatrice chargée de l'accueil, afin de déposer ou récupérer leurs enfants.  
Du fait du plan Vigipirate, l'accès aux salles est réservé à l'équipe et aux enfants. Une souplesse est accordée aux nouveaux usagers pour faciliter la transition entre la famille et l'ACM.  
Des animations ouvertes aux familles sont régulièrement organisées afin de les intégrer à la vie de la structure.

### **3.3.6 L'accueil des enfants en situation de handicap**

Les enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps sont intégrés au centre de loisirs. Cette démarche de mixité permet à tous les participants l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

L'accueil du mineur en situation de handicap ou atteints de troubles de la santé doit faire l'objet d'une préparation et d'un accompagnement impliquant l'ensemble des parties éducatives de son entourage.

Chaque situation étant particulière, il est important de rencontrer la famille au préalable afin de recevoir les consignes pour la vie quotidienne, de s'en faire expliquer les raisons pour en mesurer l'importance et pouvoir les retransmettre aux équipes.

La Direction et la famille échangent autour d'un document type (« Identification des besoins et attentes ») qui permet de prendre en note les consignes et les difficultés rencontrées. Les familles s'engagent à fournir toute attestation AEEH ou PAI notifié à l'enfant.

La Direction s'engage à transmettre les informations nécessaires au fonctionnement quotidien à ses équipes et planifie des rencontres régulières avec la famille afin d'adapter le fonctionnement à l'évolution de l'enfant.

### **3.3.7 Les modalités d'inscriptions**

Les inscriptions aux différents services (périscolaire, cantine, extrascolaire) s'effectuent via le Portail Famille:

<https://mairie-aixenothe.leta-familles.fr/>

Une fois le dossier complet, la réservation peut se faire à l'année et au plus tard, 7 jours avant la date souhaitée.

## 4. Les projets tout au long de l'année

### 4.1 Bien-être

*(Santé, alimentation, et éveil corporel)*

#### Les objectifs généraux

- ➔ Développer la confiance en soi.
- ➔ Sensibiliser l'enfant à une alimentation saine et variée.
- ➔ Aider l'enfant à prendre conscience de son corps.
- ➔ Promouvoir l'activité physique.
- ➔ Développer le fair play et la coopération entre les enfants.
- ➔ Sensibiliser les enfants au respect des règles, des autres et du matériel.

#### Les actions

- **Sensibiliser à une alimentation saine:**
  - Commissions menus enfants.
  - Jardin pédagogique
  - Ateliers cuisine.
- **Mettre en évidence les bienfaits de la relation entre nutrition et activité physique:**
  - Commissions menus enfants.
  - Initiations sportives.
  - Sensibilisation à l'équilibre alimentaire.
- **Initier à la motricité et à la respiration:**
  - Jeux collectifs dynamiques.
  - Initiation à la danse.
  - Parcours de motricité.
  - Initiation aux sports innovants.
  - Initiation aux techniques de relaxation.
  - Initiation roller.
  - Initiation vélo.

### 4.2 Environnement et développement durable

#### Les objectifs généraux

- ➔ Créer un lien entre les enfants et la nature.

- ➔ Sensibiliser les enfants au tri des déchets et au compostage.
- ➔ Cultiver et entretenir le jardin.
- ➔ S'inscrire dans une démarche éco responsable.
- ➔ Initier les enfants à la biodiversité.

### Les actions

- **Mise en place et entretien d'un espace nature au sein de l'ACM**
  - Jardinage au fil des saisons.
  - Tri et compostage des déchets de la cantine.
  - Recyclage.
- **Découverte et compréhension du cycle de la vie**
  - Suivi des insectes au fil des saisons.
  - Observation de la biodiversité.

### Objectifs opérationnels

Respecter la nature

Observer et comprendre le cycle de la nature

Appréhender le parcours des déchets

Prendre soin des plantations

Valoriser les déchets alimentaires

## 4.3 Culture et découverte

### Les objectifs généraux

- ➔ Promouvoir les arts.
- ➔ Découvrir la culture du territoire.
- ➔ Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur le monde.
- ➔ Stimuler l'imagination et la créativité.

### Les actions

- **Culture :**
  - Partenariat avec les médiathèques d'Aix en Othe et de l'Aube.
  - Visite de musées.
  - Cinéma d'art et d'essai.
  - Spectacles au centre culturel.
- **Découverte :**
  - Activités créatives et artistiques.
  - Rencontres avec des artisans locaux.

### Objectifs opérationnels

S'initier à différentes techniques artistiques

Faire preuve de curiosité

Explorer différents mode d'expression

#### 4.4. Intergénérationnel

##### Les objectifs généraux

⇒ Créer du lien entre les structures présentes sur le territoire (écoles, crèche, club ados, maison de retraite).

⇒ Créer une continuité éducative avec les écoles, les familles.

⇒ Favoriser la communication, l'entente, le partage et la transmission.

##### Les actions

- Ateliers cuisine.
- Rencontres ludiques et sorties avec la crèche, le club ado et la maison de retraite.
- Séjour au ski.
- Activités variées (sportives, créatives, culturelles et sociales) sur la pause méridienne pour le cycle 3.
- Loto, téléthon, cross, fête du printemps, sortie vélo.

Aller vers l'autre

Partager des moments de vie

Objectifs opérationnels

#### 4.5 Handicap et solidarité

##### Les objectifs généraux

⇒ Sensibiliser à la différence et au handicap.

⇒ Favoriser la responsabilisation des jeunes.

⇒ Développer l'esprit citoyen.

##### Les actions

- Rencontres ludiques avec Pôle Ressource Handicap.
- Actions solidaires envers les personnes isolées.
- Actions en lien avec le CCAS de la commune.

Comprendre et respecter les autres

Comprendre la différence

Participer à des actions solidaires

Objectifs opérationnels

## 5. L'évaluation

Les animateurs évaluent leurs activités, actions et projets en comptabilisant la fréquence et la fréquentation de ceux-ci (tableau d'évaluation hebdomadaire et évaluation au dos de la fiche activité).

Chaque session de vacances fait l'objet d'un bilan collectif sur les réussites ou difficultés rencontrées dans la mise en œuvre.

Un indice (en %) de fréquentation, de concrétisation des réalisations des différents ateliers et de qualité des relations est établi, permettant de considérer comme satisfaisant la réussite.

Sur la tenue effective d'une consultation quotidienne des enfants sur les temps d'accueils (ministères).

Suivi et évaluation des groupes projets au minimum 3 fois dans l'année (septembre, janvier et juin).

## 6. La communication

La direction de l'accueil de loisirs est en lien permanent avec la Mairie, les élus, les écoles ou encore la restauration scolaire et se rencontrent régulièrement, en plus des temps informels, à l'occasion de:

- Commission enfance/ jeunesse
- Commission menus
- Conseils d'écoles
- Comité de pilotage PEDT/CTG

Le service enfance jeunesse dispose de plusieurs modes de communication:

- Affiches et plaquettes
- Articles de presse
- Portail famille
- Panneau lumineux de la Mairie
- le site communal

**Pour nous joindre:**

**ACM Roger Cogez**

**06.77.30.67.73**

**03.25.73.80.72**

**service.jeunesse@aix-villemaur-palis.fr**

**Périscolaire matin de Villemaur**

**06.45.50.07.00**

**Périscolaire matin et soir de Pâlis**

**06.45.50.00.56**

## 7. Conclusion

Les enfants sont au cœur de notre projet, aussi l'équipe d'animation met tout en œuvre pour respecter leurs choix, leurs rythmes et pour qu'ils parviennent à s'épanouir en s'appropriant leurs temps et les lieux.